

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE n°4 | REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de zonage et de prescriptions

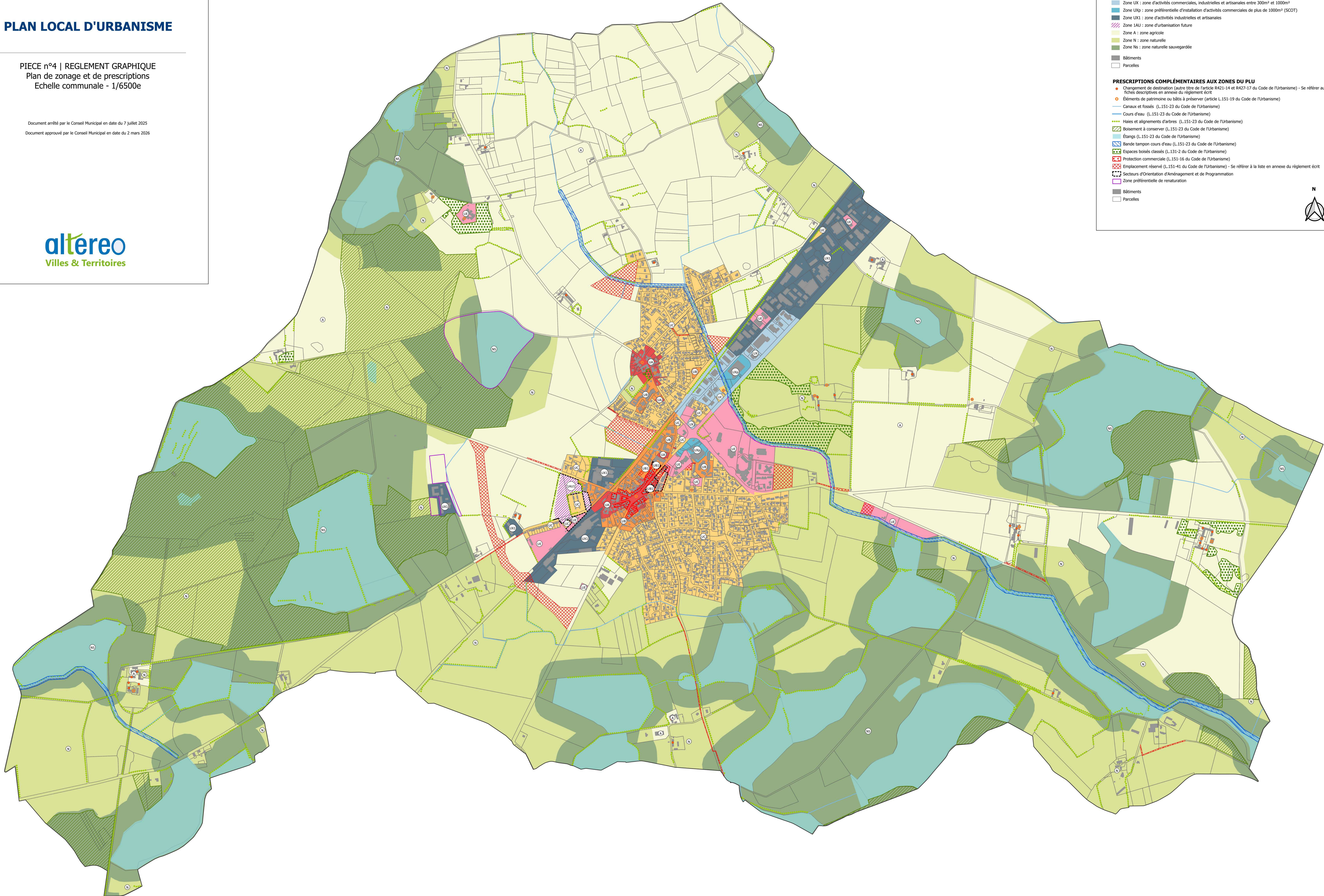
Echelle communale - 1/6500e

Document arrêté par le Conseil Municipal en date du 7 juillet 2025

Document approuvé par le Conseil Municipal en date du 2 mars 2026

altereo

Villes & Territoires



DÉCOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

Zone UA : zone urbaine du centre-bourg

Zone UB : zone urbaine dense à proximité du centre-bourg

Zone UB1 : zone urbaine dense à proximité du centre-bourg (OAP)

Zone UC : zone urbaine pavillonnaire

Zone UE : zone d'équipements sportifs et de loisirs

Zone UX : zone d'activités commerciales, industrielles et artisanales entre 300m² et 1000m²

Zone UXp : zone préférentielle d'installation d'activités commerciales de plus de 1000m² (SCOT)

Zone UX1 : zone d'activités industrielles et artisanales

Zone 1AU : zone d'urbanisation future

Zone A : zone agricole

Zone N : zone naturelle

Zone Ns : zone naturelle sauvegardée

Bâtiments

Parcelles

PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ZONES DU PLU

● Changement de destination (autre titre de l'article R421-14 et R427-17 du Code de l'Urbanisme) - Se référer aux fiches descriptives en annexe du règlement écrit

○ Éléments de patrimoine ou bâtis à préserver (article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

— Canaux et fossés (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

— Cours d'eau (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

... Haies et alignements d'arbres (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

▨ Boisement à conserver (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

■ Étangs (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

▨ Bande tampon cours d'eau (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

■ Espaces boisés classés (L.131-2 du Code de l'Urbanisme)

■ Protection commerciale (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)

■ Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme) - Se référer à la liste en annexe du règlement écrit

■ Secteurs d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

■ Zone préférentielle de renaturation

Bâtiments

Parcelles

N

